

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-02 du 26 janvier 2026

OBJET : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le SDEC 23 pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le département de la Creuse

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du SIAEP de La Rozeille (50 Grande Rue 23190 BELLEGARDE-EN-MARCHE) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 15 janvier 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	E		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	P		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	E		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	E		VALLES François
	AUCOUTURIER Alex	E		
	PONSARD Philippe	E	AUGER Pierre	
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoir(s) : 1

→ VOTANTS : 16

Résultat :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri LECLERE

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

Le quorum est constaté.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'arrêté ministériel du 26 octobre 2018 relatif à la réforme anti-endommagement des réseaux,
- L'arrêté préfectoral du 4 décembre 2025 désignant le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC 23) comme Autorité Publique Locale Compétente pour la mise en œuvre du PCRS,
- Le projet de convention entre le SDEC 23 et les partenaires, dont le Syndicat des Eaux Creusoises, pour la constitution et la mise à jour du PCRS Creuse.

Conformément aux obligations issues de la réforme anti-endommagement des réseaux, il est nécessaire de disposer d'un fond de plan topographique de référence au format PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) afin de fiabiliser les échanges d'informations et sécuriser les travaux sur le domaine public. À cette fin, le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC 23), désigné Autorité Publique Locale Compétente, a engagé la constitution d'un PCRS couvrant l'ensemble du département, en partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les collectivités.

La convention proposée définit les modalités techniques, juridiques et financières de ce projet, incluant la production d'un orthophotoplan à très grande échelle (résolution 5 cm), son hébergement et sa mise à jour continue. Le GIP ATGeRi assurera l'infrastructure régionale de diffusion des données. La durée de la convention est fixée à cinq ans.

L'engagement du Syndicat des Eaux Creusoises dans ce partenariat permettra de répondre aux exigences réglementaires et de disposer d'un outil cartographique fiable pour la gestion des réseaux. La contribution financière du Syndicat est fixée à 2 000 € par an, soit 10 000 € sur la période. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération.

* * *

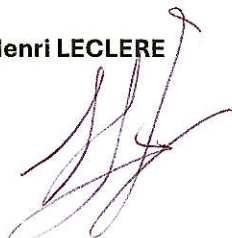
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la participation du Syndicat des Eaux Creusoises au partenariat pour la mise en œuvre du PCRS Creuse, conformément aux modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC 23) et les autres partenaires, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **D'INDIQUER** que les crédits correspondants, soit 2 000 € par an pendant cinq ans, seront inscrits au budget du Syndicat des Eaux Creusoises.

Fait à GUERET, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance

Henri LECLERE



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

